

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

CANTON DE VERSAILLES-2

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin à vingt heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le 4 juin deux mil vingt, se sont réunis au Centre Maurice Ravel (salle Maurice Ravel) sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Élodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'dior, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Michael Janot, M. Alexandre Richefort, M. Didier Blanchard, Mme Pascale Quéfélec, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

A donné procuration :

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Secrétaire de Séance :

Mme Johanne Ledanseur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

M. le Maire procède ensuite à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

Une minute de silence a été observée afin de rendre hommage à Monsieur Henri Maingreud.

Désignation de Mme Johanne Ledanseur comme Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 mai 2020.

Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2020_088	17/02/2020	Signature d'un contrat de prestation pour la mise en place du camion MAIF numérique tour et de l'organisation de la conférence « Réseaux sociaux, information ou manipulation ? » avec la société d'assurance mutuelle MAIF, dans le cadre de la mise en place d'actions de prévention autour du numérique. Le montant de la prestation est de 3 600 € TTC
2020_127	12/03/2020	Signature d'une convention avec le CNFPT en vue de l'organisation des formations d'initiative locale (F.I.L.) sur les marchés publics, organisées les 24 et 25 février 2020 à destination des agents de la collectivité, sans frais pour la Commune.
2020_129	12/03/2020	Signature d'un marché avec la société TPGH pour le remplacement de vitrages à l'identique sur la verrière de l'espace Dautier. Le montant du marché s'élève à 39 995 € H.T.
2020_130	18/03/2020	Signature de l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation d'occupation précaire conclue avec la société SAFRAN LANDING SYSTEMS concernant une partie de la parcelle située 11 rue Général Valérie André à Vélizy-Villacoublay, dont l'assiette a été réduite. Redevance forfaitaire mensuelle de 255,19 € TTC.
2020_131	19/03/2020	Passation d'un marché relatif aux prestations d'entretien annuel de la carrière et du manège du Poney-Club de Vélizy-Villacoublay avec la société NORMANDIE DRAINAGE. Il s'élève à 18 556 € HT.
2020_132	19/03/2020	Passation d'un marché avec la société CDLD pour l'acquisition de 3 modules gonflables d'animation pour la piscine municipale. Le montant du marché s'élève à 9 033,96 € TTC.
2020_133	19/03/2020	Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'occupation précaire conclue avec la société VÉLIGÉO, en vue des travaux de géothermie. L'assiette a été augmentée.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2020_134	19/03/2020	Signature d'un contrat avec la société A.D.I.C. Informatique pour la maintenance et l'assistance du logiciel de gestion du recensement SEDI. Le montant de la prestation s'élève à 120 € H.T. annuel. Début du contrat au 1er avril 2020. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux renouvellements soit jusqu'au 30 mars 2023.
2020_135	23/03/2020	Avenant n°1 au marché 2018-23 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du théâtre et centre d'art de l'Onde avec la société IPH. Le montant de la rémunération définitive est fixée à 42 900 € HT.
2020_136	31/03/2020	Signature d'un contrat de prestation pour la mise en place d'animations scolaires du 26 mars au 24 avril 2020 avec DA Ciné-Conférences dans le cadre du festival du Court Métrage destinées aux enfants de la Ville. Le coût de la prestation s'élève à 1 786 € net.
2020_138	24/03/2020	Tarifs communaux – Création d'un tarif « Panier de courses ». Les circonstances particulières liées à la propagation du virus Covid-19 ont conduit la Commune a aidé les personnes qui ont eu des difficultés à se déplacer pour acheter des denrées alimentaires. Le panier s'élève à 29 € et il est à destination des séniors, personnes isolées ou à mobilité réduite Vélizien. Le panier est ensuite refacturé.
2020_139	25/03/2020	Passation d'un marché avec la société BATISAFE relatif à mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le remplacement du système de sécurité incendie (SSI) du centre culturel Ravel. Le montant du marché s'élève à 5 610 € HT.
2020_141	08/04/2020	Passation d'un marché avec la société Qmatic relatif à la migration de la solution de gestion de la file d'attente. L'évolution de l'application et l'acquisition du module permettra à la Commune d'offrir un nouveau service en ligne aux usagers. Le montant du marché s'élève à 24 402€ HT pour la fourniture et l'installation du module, et de 2 550€ annuel HT pour la partie maintenance. Une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 10 000€ HT pour des prestations de formation et d'assistance exceptionnelles.
2020_142	10/04/2020	Signature d'un contrat de réabonnement à la plateforme d'agrégation de services numériques culturels pour la médiathèque avec la Société C.V.S. Le montant total s'élève à 22 004,73 € TTC pour une durée d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2020_143	16/04/2020	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation Enfance et Musique pour une action de formation intitulée « Le livre et le tout-petit » prévue du 25 au 27 mai 2020 pour un agent communal. Le coût de cette formation est de 954,00 € T.T.C.
2020_147	20/04/2020	Passation d'un marché avec la société Anakrys, relatif à l'hébergement, la maintenance et l'évolution du site de la ville. Le montant du marché est décomposé comme suit : montant global et forfaitaire de 7 200 € HT pour l'hébergement et la maintenance annuelle du site de la ville et une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour des prestations de développement et d'évolution du site de la ville.
2020_148	22/04/2020	Passation d'un marché avec la société Arpège relatif à l'acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion de la relation citoyen. Le montant du marché est décomposé comme suit : montant global et forfaitaire de 18 190€ HT pour la fourniture et l'installation du module, montant global et forfaitaire annuel de 480€ HT pour la partie maintenance, une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 10 000€ HT pour des prestations de formation et d'assistance exceptionnelles.
2020_151	27/04/2020	Avenants n°1 au marché relatif à l'organisation de spectacles pyrotechniques pour la fête nationale de la Commune conclu avec la société Soirs de Fêtes pour le lot n°1 et la société Fêtes et Feux Prestations pour le lot n°2 - report de dates des manifestations. Compte tenu des mesures gouvernementales prises dues à la pandémie du Covid-19, la Commune reporte les feux d'artifice aux 13 et 14 juillet 2021, dans les mêmes conditions techniques et financières initialement prévues.
2020_152	27/04/2020	Passation d'un marché avec la société MIRAGE 5 via la plate-forme d'achat de la Région Ile-de-France, relatif à l'acquisition de masques en tissu réutilisables à destination de la population vélizienne. Le montant du marché est de 41360€ HT.
2020_153	28/04/2020	Renouvellement de la concession au nom de BARRAT, à compter du 27 janvier 2020 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2035. Le coût de son renouvellement s'élève à 362,00€, versés à la Régie concessions cimetièrè.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2020_154	28/04/2020	3ème renouvellement de la concession au nom de BARBIER, à compter du 20 octobre 2020, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 20 octobre 2035. Le coût de son renouvellement est de 362,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_156	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de LACHEN, à compter du 22 décembre 2020, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 22 décembre 2050. Le coût de son renouvellement est de 985,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè
2020_157	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de ANANIA, à compter du 17 octobre 2020, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 17 octobre 2050. Le coût de son renouvellement est de 985,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_158	28/04/2020	4ème renouvellement de la concession au nom de BERNARD, à compter du 30 septembre 2020, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2035. Le coût de son renouvellement est de 362,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_159	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de EYDIEUX à compter du 6 août 2020, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 6 août 2035. Le coût de son renouvellement est de 362,00 Euros, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_160	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de GASSELIN, à compter du 19 décembre 2020, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 19 décembre 2050. Le coût de son renouvellement est de 985,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_162	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de GIBERT, à compter du 5 février 2020, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 5 février 2035. Le coût de son renouvellement est de 362,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_163	28/04/2020	Location de concession au nom de NGUYEN dans le cimetièrè communal de Vélizy-Villacoublay, afin d'y fonder une sépulture de famille. Elle est consentie pour une durée de 15 ans débutant le 9 mars 2020 jusqu'au 9 mars 2035. Elle est consentie moyennant la somme de 362,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2020_164	28/04/2020	1er renouvellement de la concession au nom de MOREIRA, à compter du 26 mai 2020, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 26 mai 2050. Le coût de son renouvellement est de 985,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2020_166	28/04/2020	Location de columbarium au nom de CHAPUIS afin d'y fonder une sépulture de famille, pour une période de 15 ans prenant effet le 4 février 2020 jusqu'au 4 février 2035. Elle est consentie pour un montant de 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.

2020-06-10/01 - Règlement intérieur du Conseil municipal : maintien du règlement actuel.

Rapporteur : M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir le règlement intérieur du Conseil municipal actuellement en cours afin d'assurer une bonne gestion des premiers conseils municipaux et faciliter la transition entre les deux mandatures.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n° 2014-073 en date du 25 juin 2014, annexé à la présente délibération, jusqu'à l'adoption du nouveau règlement intérieur pour le mandat 2020-2026

2020-06-10/02 - Règlement intérieur du Conseil municipal : création d'une commission municipale spécifique et désignation de ses membres.

Rapporteur : M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer une commission municipale spécifique relative au règlement intérieur, qui aura pour missions principales d'établir le nouveau règlement intérieur, de veiller à sa mise en place et de proposer des modifications des ajustements si nécessaires, pendant toute la durée du mandat municipal,

CONSIDÉRANT que suite à l'élection au renouvellement du Conseil municipal et de l'élection du Maire, il convient de renouveler les membres de cette commission.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission municipale spécifique, chargée d'établir le nouveau règlement intérieur pour le mandat 2020-2026, de veiller à sa mise en place et de proposer des modifications, des ajustements si nécessaires, pendant toute la durée du mandat municipal.

FIXE à 9 le nombre de ses membres.

DÉSIGNE pour siéger dans cette commission :

- Pascal Thévenot, Maire, Président de la commission,
- 6 membres du groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir » :
 - Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
 - Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire,
 - Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire,
 - Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
 - Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
 - Omar N'Dior, Conseiller municipal délégué.
- 1 membre du groupe « Vélizy-Villacoublay 2020 » :
 - Pascale Quéfélec, Conseillère municipale.
- 1 membre du groupe « Vélizy écologiste et solidaire » :
 - Hugues Orsolin, Conseiller municipal

DÉCIDE que la commission pourra se faire assister autant que de besoin par l'administration.

2020-06-10/03 - Fixation du nombre de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT qu'il convient au Conseil municipal de fixer le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'administration du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

2020-06-10/04 - Modalités de dépôt de listes des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé à 6, en sus du Maire, Président de droit,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les modalités de dépôt de listes en vue de l'élection des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE la limite de dépôt des listes des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS ce jour 10 juin 2020 à 21h30 auprès de la Direction des Affaires juridiques et de l'Administration générale, qui est chargée d'en assurer l'enregistrement.

2020-06-10/05 - Modalités de dépôt de listes de la Commission de Délégation de Service Public.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les modalités de dépôt de listes pour la constitution de la Commission de délégation de service public,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE la limite de dépôt des listes pour la constitution de la Commission de délégation de service public ce jour 10 juin 2020 à 21h30 auprès de la Direction des Affaires juridiques et de l'Administration générale, qui est chargée d'en assurer l'enregistrement.

2020-06-10/06 - Modalités de dépôt de listes de la Commission d'appel d'offres.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les modalités de dépôt de listes pour la constitution de la Commission d'appel d'offres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE la limite de dépôt des listes pour la constitution de la Commission d'appel d'offres ce jour 10 juin 2020 à 21h30 auprès de la Direction des Affaires juridiques et de l'Administration générale, qui est chargée d'en assurer l'enregistrement.

2020-06-10/07 - Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du Maire, des Adjoints, des Conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi ;

CONSIDÉRANT que le taux maximum de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire d'une Commune de 20 000 à 49 999 habitants est fixé à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que le taux maximum de l'indemnité de fonction brute mensuelle des Adjoints est fixé à 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que, dans les communes de moins de 100 000 habitants, le Conseil municipal peut voter l'indemnisation des Conseillers municipaux dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, c'est-à-dire l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice, sans les majorations.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE que l'attribution d'indemnités mensuelles brutes est établie de la façon suivante :

- indemnité du Maire : **90 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- indemnité des onze adjoints au Maire : **23,5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- indemnité des sept Conseillers municipaux délégués : **14,92 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

PRÉCISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123.22 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ; **DIT** que cette délibération entre en vigueur à la date de l'installation du nouveau Conseil municipal, soit le 25 mai 2020 ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

CONFORMÉMENT à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici un tableau récapitulatif ci-dessous :

Indemnités des Élus

Nom des Elus	Nature des Mandats	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnités brutes mensuelles
THEVENOT Pascal	Maire	90 %	3 500,46 €
LAMIR Magali	1 ^{er} Adjoint	23,5%	914 €
CONRIE Jean-Pierre	2 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
MENEZ Michèle	3 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
HUCHELOUP Frédéric	4 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
SIMOES Elodie	5 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
METZLE Damien	6 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
BRAR-CHAUVEAU Nathalie	7 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
PONEAU Olivier	8 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
LEDANSEUR Johanne	9 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €

Nom des Elus	Nature des Mandats	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnités brutes mensuelles
DREVON Bruno	10 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
TESTU Pierre	11 ^{ème} Adjoint	23,5%	914 €
BERTRAND Arnaud	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
N'DIOR Omar	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
COFFIN Chrystelle	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
LAMBERT Stéphane	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
DESPIERRE Catherine	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
TOUIBI Marouen	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €
RICHEFORT Alexandre	Conseiller Municipal délégué	14,92%	580,30 €

2020-06-10/08 - Majoration de l'indemnité de fonction du Maire.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la majoration des indemnités de fonction a été maintenue aux élus municipaux des communes qui étaient chef-lieu de canton avant la loi du 17 mai 2013 précitée ;

CONSIDÉRANT que le principe du maintien de ces majorations indemnitaires, qui est une possibilité offerte aux conseils municipaux concernés sur la seule base des caractéristiques de leur commune, n'a été assorti d'aucune condition de délai qui imposerait son expiration ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les majorations des indemnités de fonction, sur la base des indemnités votées après la répartition de l'enveloppe ;

CONSIDÉRANT que la majoration est calculée à partir de l'indemnité octroyée ;

CONSIDÉRANT que ces deux votes peuvent intervenir au cours de la même séance ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer la majoration de 15 %, correspondant à celle des communes anciennement chefs-lieux de canton, au Maire ;

DIT que cette délibération entre en vigueur à la date de l'installation du nouveau Conseil municipal, soit le 25 mai 2020 ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

2020-06-10/09 - Création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer des commissions municipales permanentes chargées d'émettre des avis consultatifs sur l'ensemble des questions soumises au Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer quatre commissions municipales thématiques :

- Ressources (Finances, Affaires générales, Ressources humaines, Économie, Emploi, Déplacements, Numérique, Affaires juridiques, Commande publique),
- Aménagement et Environnement (Aménagement urbain, Urbanisme, Environnement, Travaux, Sécurité, Cadre de vie),
- Solidarités-qualité de vie (Affaires sociales, Handicap, Habitat, Logement, Petite Enfance, Seniors, Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Animation, Vie de quartier),
- Intercommunalité.

FIXE à 8 le nombre des membres pour la commission Ressources, 12 pour la commission Aménagement et Environnement, 14 pour la commission Solidarités-Qualité de vie et 10 pour la commission Intercommunalité étant entendu que chacune est présidée de droit par le Maire, ou son représentant,

DÉSIGNE pour siéger dans ces commissions :

1. Commission Ressources : Finances, Affaires générales, Ressources humaines, Économie, Emploi, Déplacements, Numérique, Affaires juridiques, Commande publique.

8 membres, dont :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire, vice-président de la commission,
- 5 membres du groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir » :
 - o Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire,
 - o Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire,
 - o Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
 - o Christiane Laconjarias, Conseillère municipale,
 - o Valérie Péresse, Conseillère municipale.
- 1 membre du groupe « Vélizy-Villacoublay 2020 » :
 - o Didier Blanchard, Conseiller municipal.
- 1 membre du groupe « Vélizy écologiste et solidaire » :
 - o François Daviau, Conseiller municipal.

2. Commission Aménagement et Environnement : Aménagement urbain, Urbanisme, Environnement, Travaux, Sécurité et Cadre de vie.

12 membres, dont :

- Omar N'Dior, Conseiller municipal délégué, vice-président de la commission,

- 9 membres du groupe « Façonons Vélizy pour l'avenir » :
 - Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
 - Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
 - Arnaud Bertrand, Conseiller municipal délégué,
 - Solange Pétret-Racca, Conseillère municipale
 - Dominique Busigny, Conseillère municipale,
 - Michel Bucheton, Conseiller municipal,
 - Michael Janot, Conseiller municipal,
 - Nathalie Normand, Conseillère municipale,
 - Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale.
- 1 membre du groupe « Vélizy-Villacoublay 2020 » :
 - Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal.
- 1 membre du groupe « Vélizy écologiste et solidaire » :
 - Hugues Orsolin, Conseiller municipal.

3. Commission « Solidarités-Qualité de vie » : Affaires sociales, Handicap, Habitat, Logement, Petite Enfance, Seniors, Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Animation, Vie de quartier.

14 membres, dont :

- Odile Novel, Conseillère municipale, vice-présidente de la commission,
- 11 membres du groupe « Façonons Vélizy pour l'avenir »
 - Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
 - Michèle Ménez, 3^{ème} adjoint au Maire,
 - Elodie Simoes, 5^{ème} adjoint au Maire,
 - Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire,
 - Olivier Poneau, 8^{ème} adjoint au Maire,
 - Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
 - Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
 - Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué,
 - Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
 - Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
 - Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- 1 membre du groupe « Vélizy-Villacoublay 2020 » :
 - Pascale Quéfélec, Conseillère municipale.
- 1 membre du groupe « Vélizy écologiste et solidaire » :
 - Sophie Paris, Conseillère municipale.

4 Commission « Intercommunalité »

10 membres, dont :

- Pascal Thévenot, Maire, Président de la commission,
- 7 membres du groupe « Façonons Vélizy pour l'avenir » :
 - Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
 - Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
 - Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
 - Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire,
 - Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire,
 - Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
 - Valérie Péresse, Conseillère municipale.

- 1 membre du groupe « Vélizy-Villacoublay 2020 » :
 - Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal,
- 1 membre du groupe « Vélizy écologiste et solidaire » :
 - François Daviau, Conseiller municipal.

2020-06-10/10 - Création de la Commission consultative des services publics locaux et désignation de ses membres.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que cette commission a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires,

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement du Conseil municipal et à l'élection du Maire, il convient de renouveler les membres de cette commission,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer la Commission consultative des services publics locaux pour le mandat 2020-2026, **FIXE** à 11 le nombre de ses membres, à savoir le Président, 6 membres du Conseil municipal et 4 représentants d'associations, **DÉSIGNE** pour siéger dans cette commission, les membres du Conseil municipal suivants :

- Pascal Thévenot, Maire, Président de la commission,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire
- Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire.
- Dominique Busigny, Conseillère municipale,
- Michel Bucheton, Conseiller municipal,
- Hugues Orsolin, Conseiller municipal.

NOMME les associations locales suivantes qui seront représentées par un de leur membre :

- L'UNAPE,
- L'APEIV,
- HORIZON EMPLOYEUR,
- 1, 2, 3 SOLEIL.

DÉCIDE qu'en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées peuvent être invitées à y participer avec voix consultative.

2020-06-10/11 - Création de la Commission communale pour l'accessibilité et désignation de ses membres.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'une commission communale pour l'accessibilité doit être créée dans les communes de 5 000 habitants et plus,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer une commission communale d'accessibilité pour le nouveau mandat et désigner les membres du Conseil municipal qui y siégeront,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer la Commission communale d'accessibilité pour le mandat 2020-2026, **FIXE** sa composition comme suit :

- 5 élus du Conseil municipal,
- 5 représentants des services de la Commune,
- 9 représentants d'associations de personnes handicapées,
- 2 représentants d'usagers concernés par le handicap (un membre concerné par le handicap et un membre du conseil des séniors),
- 1 membre expert concerné par le handicap,
- 1 membre représentant des acteurs économiques.

DÉSIGNE pour siéger dans cette commission, les membres du Conseil municipal suivants :

- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire,
- Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire,
- Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué,
- Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale.

2020-06-10/12 - Création du Conseil des Seniors et approbation de son règlement intérieur.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer le Conseil des Seniors pour la durée du nouveau mandat,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le nouveau règlement intérieur qui définit, notamment, les modalités de nominations des membres du Conseil des seniors, par arrêté du Maire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer le Conseil des seniors pour le mandat 2020-2026 ; **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération ; **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

2020-06-10/13 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration de l'AMAD.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que l'article 5 des statuts de l'Association de Maintien à Domicile Vélizienne (AMAD) prévoit d'une part, que le Maire est Président d'honneur de ladite association ; et d'autre part, que le Conseil municipal doit désigner 6 de ses membres afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'AMAD,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de l'Association de Maintien à Domicile Vélizienne (AMAD), et en plus du Maire, Président d'honneur, les membres suivants :

1. Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
2. Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
3. Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
4. Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale,
5. Dominique Busigny, Conseillère municipale,
6. Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale.

2020-06-10/14 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'AS.IN.S.A.D..
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que l'article 4 des statuts de l'Association Intercommunale de soins à domicile (AS.IN.SAD.) prévoit que le Conseil municipal doit désigner 4 de ses membres afin de représenter la Commune au sein de son collègue 1,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de l'Association Intercommunale de Soins à domicile (AS.IN.S.A.D.), les membres suivants :

1. Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
2. Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
3. Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale,
4. Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale.

2020-06-10/15 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la MAPAD Juliette Victor.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay est réservataire de lits à la MAPAD et que, par conséquent, elle dispose d'un représentant au sein du Conseil d'administration de celle-ci,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de la MAPAD Juliette Victor de Jouy-en-Josas, Madame Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/16 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la
RPA M. Wagner.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil d'établissement de la Résidence pour personnes âgées Madeleine Wagner,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'établissement de la Résidence pour personnes âgées Madeleine Wagner, Madame Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/17 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger dans
les Conseils d'écoles.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un représentant par école maternelle et élémentaire afin de siéger aux Conseils d'écoles,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein des Conseils d'écoles, les membres suivants :

- École maternelle Ferdinand Buisson
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle Exelmans
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle Fronval
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle Jean Macé
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle Jean Mermoz
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle Mozart
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.

- École maternelle Henri Rabourdin
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École maternelle René Dorme
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Ferdinand Buisson
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Exelmans
 - 1 Le Maire ou son représentant.
 - 2 Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Fronval
 - 1 Le Maire ou son représentant.
 - 2 Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Jean Macé
 - 1 Le Maire ou son représentant.
 - 2 Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Jean Mermoz
 - 1 Le Maire ou son représentant.
 - 2 Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Mozart
 - 1 Le Maire ou son représentant.
 - 2 Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.
- École élémentaire Henri Rabourdin
 1. Le Maire ou son représentant.
 2. Monsieur Bruno Larbaneix, Conseiller municipal.

2020-06-10/18 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger
 Conseil d'administration Collège M. Bastié.
 Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne de nouveaux représentants pour siéger Conseil d'administration du Collège Maryse Bastié,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration du Collège Maryse Bastié, les membres suivants :

Délégués titulaires :

1. Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire,
2. Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué.

Délégués suppléants :

3. Monsieur Michel Bucheton, Conseiller municipal,
4. Madame Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale.

2020-06-10/19 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger
Conseil d'administration Collège St. Exupéry.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne de nouveaux représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Saint Exupéry,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration du Collège Saint Exupéry, les membres suivants :

Délégués titulaires :

1. Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire,
2. Alexandre Richefort, conseiller municipal délégué.

Délégués suppléants :

3. Monsieur Michel Bucheton, conseiller municipal,
4. Madame Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/20 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger
Conseil d'administration IUT.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne de nouveaux représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'IUT,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de l'IUT :

- Délégué titulaire : Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué.
- Délégué suppléant : Monsieur Arnaud Bertrand, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/21 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au
Comité de gestion de l'entraide universitaire – MAS.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant pour siéger au sein du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS),

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Comité de gestion de l'entraide universitaire, Monsieur Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/22 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Comité de gestion CMP enfants et adolescents.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un nouveau représentant afin de siéger au sein du Comité de gestion de la consultation médico-psychologique pour les enfants et les adolescents,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Comité de gestion de la consultation médico-psychologique pour les enfants et les adolescents, le membre suivant : Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire.

2020-06-10/23 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Comité local pour le logement autonome des jeunes – CLLAJ.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration du Comité local pour le logement autonome des jeunes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration du Comité local pour le logement autonome des jeunes, Monsieur Michaël Janot, Conseiller municipal.

2020-06-10/24 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à Vélizy-Associations.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne 8 représentants de la Commune de Vélizy-Villacoublay amenés à siéger au sien de l'association Vélizy-Associations,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de Vélizy Associations, en sus du Maire, membre d'honneur :

- Madame Élodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Olivier Poneau, 8^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
- Madame Sophie Paris, Conseillère municipale.

2020-06-10/25 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'Association relais-nature de la cour Roland.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein de l'association Relais Nature Jouy-Vélizy,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de l'association Relais Nature Jouy-Vélizy, les membres suivants :

Délégué titulaire : Madame Dominique Busigny, Conseillère municipale.

Délégué suppléant : Madame Josette Marchais.

2020-06-10/26 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger aux ateliers de la Cour Roland.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein de l'association Les Ateliers de la Cour Roland,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de l'association Les Ateliers de la Cour Roland, les membres suivants :

Délégué titulaire : Madame Dominique Busigny, conseillère municipale.

Délégué suppléant : Madame Josette Marchais.

2020-06-10/27 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Poney-Club.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration du Poney-Club,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration du Poney-Club, les membres suivants :

- Madame Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire.
- Madame Odile Novel, conseillère municipale,
- Madame Christine Decool,
- Monsieur Denis Corman.

2020-06-10/28 - Désignation du représentant au sein de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un nouveau représentant afin de siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport, le membre suivant : Madame Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/29 - Désignation des représentants au sein du Centre d'accueil de jour La Porte Verte (association).
Rapporteur: M. le Maire

Le Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration du Centre d'accueil de jour La Porte Verte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration du Centre d'accueil de jour La Porte Verte, les membres suivants :

- Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- Madame Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée.

2020-06-10/30 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'École de musique et de danse.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration de l'École de musique et de danse,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de l'École de musique et de danse, en sus du Maire, Président d'honneur, les membres suivants :

- Madame Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Dominique Busigny, Conseillère municipale,
- Madame Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale.

2020-06-10/31 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'Onde.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration de L'Onde, théâtre et centre d'art,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de L'Onde, théâtre et centre d'art, les membres suivants :

- Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué,
- Madame Valérie Sidot-Courtois, Conseillère municipale,
- Madame Dominique Busigny, Conseillère municipale,
- Madame Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale,
- Madame Sophie Paris, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal.

DÉSIGNE, pour représenter au sein du Conseil d'administration de L'Onde, théâtre et centre d'art, les membres suivants :

- Madame Anne-Marie Solinas,
- Madame Alicia Tardif,
- Monsieur Patrice Albertini,
- Monsieur Philippe Cordat.

2020-06-10/32 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance communautaire, chargée d'établir un rapport d'évaluation des charges transférées et de donner la définition et le montant des attributions de compensation versées aux communes ;

CONSIDÉRANT les candidatures proposées :

2 titulaires - Groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir »

- Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire.

2 suppléants - Groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir »

- Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
- Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE les membres suivants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), pour le groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir » :

- en qualité de titulaire :

- Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire.

- en qualité de suppléant :

- Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
- Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/33 - Désignation des représentants au sein du Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH).
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT les statuts du Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH) permettant à la Commune de désigner deux représentants,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne les nouveaux représentants afin de siéger au sein du CEREMH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du CEREMH, les membres suivants :

Membre titulaire :

- Monsieur Pascal Thévenot, Maire,

Membre suppléant :

- Monsieur Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/34 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la
Commission communale des impôts directs.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les nouveaux membres afin de représenter la Commune au sein de la Commission communale des impôts directs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de la Commission communale des impôts directs, les personnes suivantes :

- **16 titulaires**
 1. Jean-Pierre Conrié,
 2. Alexandre Richefort,
 3. Elodie Simoes,
 4. Lina Merlière,
 5. Christiane Lasconjarias,
 6. Pierre Testu,
 7. Dominique Busigny,
 8. Omar N'Dior,
 9. Christine De Barros,
 10. Jean-Pierre Lefevre,
 11. Josette Marchais,
 12. Claudine Queyrie,
 13. Pierre-François Brisabois,
 14. Frédéric Deltour,
 15. Christine Decool,
 16. Vladislav Vlaida Babic.
- **16 suppléants**
 1. Jean-Claude Ferret,
 2. Joseph Goncalves Martins,
 3. Johanne Ledanseur,
 4. Bruno Laffite,
 5. Daniel Hucheloup,
 6. Jean-Roch Metzlé,
 7. Laurent Guyon,
 8. Sébastien Goncalves- Martins,

9. Patrice Albertini,
10. Alain Lemaire,
11. Claude Porcheron,
12. Odile Novel,
13. François Daviau,
14. Stéphane Laudy,
15. Frederic Hucheloup,
16. Jean-Luc Lasconjarias.

2020-06-10/35 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission communale des marchés forains.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la commission communale des marchés forains est présidée par le Maire ou son représentant, et composée notamment de 4 membres du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne de nouveaux représentants pour siéger au sein de la commission communale des marchés forains,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE en sus du Maire, Président de la commission et afin de siéger au sein de la commission communale des marchés forain, les membres suivants :

1. Madame Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire,
2. Madame Dominique Busigny, Conseillère municipale.
3. Madame Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
4. Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/36 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission communale des taxis.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que la commission communale des taxis est présidée par le Maire ou son représentant, et composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne de nouveaux représentants pour siéger au sein de la commission communale des taxis,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE en sus du Maire, Président de la commission, afin de siéger au sein de la commission communale des taxis, les membres suivants :

Membres titulaires :

1. Madame Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire,

2. Monsieur Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
3. Madame Catherine Despierre, conseillère municipale déléguée,

Membres suppléants :

4. Madame Dominique Busigny, conseillère municipale,
5. Madame Solange Pétret-Racca, conseillère municipale,
6. Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/37 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission des permis de construire.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux membres du groupe de travail pour les permis de construire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE les membres suivants pour constituer le groupe de travail des permis de construire :

- Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- Madame Solange Pétret-Racca, Conseillère municipale,
- Monsieur Michaël Janot, Conseiller municipal,
- Monsieur Michel Bucheton, Conseiller municipal,
- Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal,
- Hugues Orsolin, Conseiller municipal.

2020-06-10/38 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission consultative de l'environnement.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay de la Commission consultative de l'environnement, les membres suivants :

Membre titulaire :

- Monsieur Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,

Membre suppléant :

- Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,

2020-06-10/39 - Désignation des représentants du Conseil municipal en qualité de correspondant défense.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un correspondant défense, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire, en qualité de correspondant défense de la Commune.

2020-06-10/40 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil de discipline.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT que le Conseil de discipline comprend en nombre égal des représentants des collectivités locales ou des établissements publics et des représentants du personnel,

CONSIDÉRANT que pour les collectivités locales affiliées à une Commission Administrative Paritaire, les représentants siégeant à l'occasion d'une affaire sont désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des représentants des collectivités locales faisant partie de la Commission Administrative Paritaire dont relève l'agent concerné,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil de discipline,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil de discipline, Madame Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/41 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Mission locale intercommunale de Versailles.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau membre afin de représenter la Commune au sein de la Mission Locale Intercommunale de Versailles en sus du Maire, membre de droit,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de la Mission Locale Intercommunale de Versailles, en sus du Maire qui y siège de droit, Madame Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/42 - Désignation des représentants au sein de Comité de direction de la société VELIGEO.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux membres afin de représenter la Commune au sein du Comité de direction au sein de la société VÉLIGÉO,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Comité de direction de la société VÉLIGÉO, les membres suivants :

1. Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
2. Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/43 - Désignation des représentants au sein des instances du groupement d'intérêt public Maximilien.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de cette structure intercommunale, désigne de nouveaux représentants,

CONSIDÉRANT que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île-de-France,

CONSIDÉRANT que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Île-de-France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

CONSIDÉRANT que ce groupement d'intérêt public est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats,

CONSIDÉRANT que les résultats des élections municipales nécessitent que la commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant titulaire ainsi qu'un nouveau représentant suppléant,

CONSIDÉRANT que les convocations, ordre du jour et fonds de dossier sont transmis par voie électronique avec horodatage,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein des instances du groupement d'intérêt public Maximilien :

- Délégué titulaire : Monsieur Pascal Thévenot, Maire.
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/44 - Désignation des représentants au sein du syndicat mixte Autolib' et vélib' Métropole.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau membre afin de représenter la Commune au sein du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, Madame Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/45 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux membres afin de représenter la Commune au sein de la Commission intercommunale des impôts directs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de la Commission intercommunale des impôts directs, les personnes suivantes :

1. Monsieur André Grillet,
2. Monsieur Stéphane Torrez,
3. Madame Sylvie Prime,
4. Monsieur Patrice Liva.

2020-06-10/46 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission intercommunale d'accessibilité.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Commune de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, désigne un de ses membres pour siéger à la Commission intercommunale d'accessibilité,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de la commission intercommunale d'accessibilité, Monsieur Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/47 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'Établissement public foncier des Yvelines.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de cette structure intercommunale, désigne de nouveaux représentants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein de l'Établissement Public Foncier des Yvelines :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Pascal Thévenot, Maire.
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/48 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau et assainissement » ont été transférées à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), propose des représentants de la commune à la CAVGP afin de se faire représenter auprès du SIAVB,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PROPOSE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
 - Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au Maire.

- Délégués suppléants :
 - Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
 - Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué.

2020-06-10/49 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB).
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau et assainissement » ont été transférées à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), propose des représentants de la commune à la CAVGP afin de se faire représenter auprès du SIAB,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
 - Madame Nathalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointe au Maire.
- Délégués suppléants :
 - Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
 - Madame Nathalie Normand, Conseillère municipale.

2020-06-10/50 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein d'HYDREAULYS.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau et assainissement » ont été transférées à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), propose des représentants de la commune à la CAVGP afin de se faire représenter auprès des instances d'HYDREAULYS,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein des instances d'HYDREAULYS :

- Délégué titulaire : Monsieur Pascal Thévenot, Maire.

- Délégué suppléant : Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/51 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein des instances de Paris Métropole.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants pour siéger au sein des instances de Paris Métropole,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein des instances de Paris Métropole :

- Délégué titulaire : Monsieur Pascal Thévenot, Maire.
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/52 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au SIGEIF.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de cette structure intercommunale, désigne de nouveaux représentants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France :

- Délégué titulaire : Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- Délégué suppléant : Monsieur Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/53 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre de cette structure intercommunale, désigne de nouveaux représentants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy/Vélizy :

- Délégués titulaires :
 - o Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
 - o Madame Elodie Simoes, 5^{ème} adjointe au Maire,
 - o Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué.

- Délégué suppléant :
 - o Monsieur Olivier Poneau, 8^{ème} adjoint au Maire,

2020-06-10/54 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au CNAS.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants dans les divers organismes dans lesquels la Commune est représentée,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay est adhérente au CNAS,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay désigne un nouveau représentant pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉSIGNE, afin de représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), Madame Johanne Ledanseur, 9^{ème} adjointe au Maire.

2020-06-10/55 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à SEMIV.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient que la Commune de Vélizy-Villacoublay, actionnaire de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Vélizy (SEMIV), désigne de nouveaux représentants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 29 voix pour (Façonnons Vélizy pour l'avenir) et 6 voix contre (Vélizy-Villacoublay 2020 et Vélizy Écologiste et Solidaire)

DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de la SEMIV :

- o Monsieur Pascal Thévenot, Maire,
- o Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
- o Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- o Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- o Monsieur Bruno Drevon, 10^{ème} adjoint au maire,
- o Monsieur Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
- o Monsieur Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- o Monsieur Omar N'Dior, Conseiller municipal délégué,
- o Monsieur Michel Bucheton, Conseiller municipal.

DÉSIGNE, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay aux Assemblées Générales au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Vélizy :

Délégué titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire.

Délégué suppléant :

- Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire.

2020-06-10/56 - Autorisation donnée au Maire de représenter la Ville de Vélizy-Villacoublay lors de l'élection à la présidence de la SEMIV.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la SEMIV que la Commune de Vélizy-Villacoublay se porte candidate à la présidence de son Conseil d'administration, en la personne de son Maire, Monsieur Pascal Thévenot,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 28 voix pour (Façonnons Vélizy pour l'avenir) et 6 voix contre (Vélizy-Villacoublay 2020 et Vélizy Écologiste et Solidaire) M. Pascal Thévenot ne prenant pas part au vote, AUTORISE Monsieur Pascal Thévenot, Maire, à représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay en se portant candidat à la présidence de SEMIV.

2020-06-10/57 - Election des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT que deux listes ont été reçues dans les délais,

1. Pour le groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir »

- Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale,
- Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué.

2. Pour les groupes « Vélizy-Villacoublay 2020 » et « Vélizy Écologiste et Solidaire »

- Pascale Quéfélec, Conseillère municipale.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ÉLIT :

- la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » ayant obtenu 29 voix.

- la liste commune « *Vélizy-Villacoublay 2020* » et « *Vélizy Écologiste et Solidaire* » ayant obtenu 06 voix.
- Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,
- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Christiane Lasconjarias, Conseillère municipale,
- Stéphane Lambert, Conseiller municipal délégué,
- Pascale Quéfélec, Conseillère municipale.

2020-06-10/58 - Election des membres de la CDSP.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres de la Commission de délégation de service public,

CONSIDÉRANT que deux listes ont été reçues dans les délais,

1. Pour le groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir »

Titulaires :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Nahtalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointes au Maire,
- Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire.

Suppléants :

- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Dominique Busigny, Conseillère municipale,
- Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée

2. Pour les groupes « Vélizy-Villacoublay 2020 » et « Vélizy Écologiste et Solidaire »

Titulaires :

- Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Hugues Orsolin, Conseiller municipal.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ÉLIT :

- la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » ayant obtenu 29 voix.
- la liste commune « *Vélizy-Villacoublay 2020* » et « *Vélizy Écologiste et Solidaire* » ayant obtenu 06 voix.

Titulaires :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Nahtalie Brar-Chauveau, 7^{ème} adjointes au Maire,
- Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
- Pierre-François Brisabois, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Dominique Busigny, Conseillère municipale,
- Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Hugues Orsolin, Conseiller municipal.

2020-06-10/59 - Election des membres de la CAO.

Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres de la Commission d'appel d'offres,

CONSIDÉRANT que deux listes ont été reçues dans les délais :

1. Pour le groupe « Façonnons Vélizy pour l'avenir »

Titulaires :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire.

Suppléants :

- Michel Bucheton, Conseiller municipal,
- Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué.

2. Pour les groupes « Vélizy-Villacoublay 2020 » et « Vélizy Ecologiste et Solidaire »

Titulaires :

- François Daviau, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Didier Blanchard, Conseiller municipal.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ÉLIT :

- la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » ayant obtenu 29 voix.
- la liste commune « Vélizy-Villacoublay 2020 » et « Vélizy Écologiste et Solidaire » ayant obtenu 06 voix.

Titulaires :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
- François Daviau, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Michel Bucheton, Conseiller municipal,

- Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
- Didier Blanchard, Conseiller municipal.

2020-06-10/60 - Création et désignation des membres de la Commission ad 'hoc.
Rapporteur: M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres intervient lors de certaines procédures de passation de marchés publics, appelées communément « procédures formalisées » ;

CONSIDÉRANT qu'il a été créé lors de la précédente mandature, une commission municipale appelée « commission ad'hoc », sur le même modèle que celle de la Commission d'Appel d'Offres afin de renforcer le contrôle du Conseil municipal sur certains marchés spécifiques ne relevant pas du champ de compétence de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDÉRANT qu'afin que le Conseil municipal puisse continuer de statuer sur certains marchés ne relevant pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de créer une commission ad'hoc pour toute la durée du mandat 2020-2026 ;

CONSIDÉRANT que le domaine de compétence étant similaire à celui de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, membres de la Commission ad 'hoc ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission ad'hoc pour toute la durée du mandat 2020-2026, **DIT** que cette commission se réunira dans le cadre de la passation des marchés publics relevant de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique (marchés ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques) et également pour les marchés de travaux dont le montant situe entre la limite fixée par la délibération relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et le seuil européen, **FIXE** à 5 le nombre de membres titulaires et 5 le nombre de titulaires suppléant, auxquels doit être ajouter le Maire, Président de droit, **DÉSIGNE** pour siéger dans cette commission, les membres qui ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres, compte tenu des missions de ladite commission, à savoir :

Monsieur Pascal Thévenot, Maire, Président de la Commission,

Titulaires :

- Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Michèle Ménez, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Pierre Testu, 11^{ème} adjoint au Maire,
- François Daviau, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Michel Bucheton, Conseiller municipal,
- Catherine Despierre, Conseillère municipale déléguée,
- Chrystelle Coffin, Conseillère municipale déléguée,
- Alexandre Richefort, Conseiller municipal délégué,
- Didier Blanchard, Conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.